

Le compte rendu de la séance du 22 février.

Après la prestation de serment d'Abdellah Taybi ([lire notre article à ce sujet](#), lien à cliquer), la bourgmestre Julie Chantry demande aux conseillers d'approuver l'ajout d'une annexe relative au télétravail, dans le règlement du travail du personnel communal. Le télétravail sera autorisé un jour par semaine, à certaines conditions. Une évaluation sera faite dans un an, pour éventuellement passer à deux jours de télétravail/semaine.

Le conseiller Nicolas Van der Maren évoque les avantages et désavantages du télétravail, avant de qualifier le document de « non-abouti ». Si la possibilité d'augmenter le nombre de jours de télétravail est prévue, celle de revenir en arrière ne l'est pas. Les motifs de refus du télétravail ne sont pas indiqués non plus.

La bourgmestre accepte que le point soit reporté d'un mois, le temps d'analyser ces remarques.

AMAP Helia

La bourgmestre demande de voter l'octroi d'un subside compensatoire de 120€ à l'AMAP Helia (qui distribue des paniers de légumes bio à la Ferme du Biéreau et à la Ferme du Douaire), pour couvrir la redevance dont l'AMAP doit s'acquitter afin de pouvoir occuper le domaine public.

Plusieurs conseillers du groupe OLLN2.0-MR s'interrogent sur les critères pris en compte pour cet octroi. Les maraîchers, eux, doivent payer leur emplacement sur le marché. Est-ce équitable ?

Julie Chantry répond qu'il s'agit ici de la distribution de paniers précommandés, un système qui présente un intérêt public, puisque de nombreuses personnes privilégient le circuit court pour leurs achats. Au marché, les maraîchers profitent du passage d'une clientèle beaucoup plus large.

La conseillère Florence Vancappellen ajoute qu'il s'agit d'une initiative citoyenne, bénévole.

Unanimité.

Zone 30 à Céroux

Un point concerne la mise en zone 30 de Cérroux. Suite à un avis négatif de la Wallonie, la rue Grand'Rue reste en zone 50. « *La tutelle a dit non, je trouve que ce n'est pas responsable d'un point de vue sécurité* », s'indigne l'échevin Philippe Delvaux, riverain de la rue Grand'Rue. Il relate comment il entend régulièrement, à toutes heures du jour et de la nuit, des coups de freins aux croisements des rues adjacentes à la rue Grand'Rue, qui sont toutes des priorités de droite.

Le conseiller Nicolas Van der Maren doute du bon rapport qualité-prix de cette mesure : on va équiper de panneaux « zone 30 » des rues où il n'est même pas possible de rouler à 20km/h ! Qu'on investisse plutôt dans la réfection des plateaux de la rue Grand'Rue, et qu'on y place un radar, puisque c'est là où les soucis se posent.

L'échevin de la Mobilité Hadelin de Beer de Laer s'engage à monter un dossier, qui verra peut-être la tutelle changer d'avis pour la rue Grand'Rue. Le jour où tout Cérroux passera en zone 30, on enlèvera les panneaux des petites rues pour les placer ailleurs.

« *Il conviendrait qu'on attende, pour éviter les dépenses inutiles* », estime le conseiller Jacques Otlet. « *Comment la police vérifiera-t-elle le respect de la zone 30 dans ces petites rues ?* »

« *On a un radar mobile* », répond l'échevin.

« *Dans six mois, je vous demande le rapport !* », prévient Jacques Otlet.

Le groupe OLLN2.0 s'abstient, les autres votent pour.

Prêt de matériel

L'échevin des Fêtes Benoît Jacob demande de prolonger jusqu'au 30 juin le règlement pour le prêt de matériel/les prestations des services communaux lors de l'organisation des fêtes et manifestations.

Le conseiller Nicolas Van der Maren remarque que la refonte du texte est annoncée depuis 2020. Il constate que les échevins qui dénonçaient publiquement la lenteur de leurs collègues dans certains dossiers, il y a peu, sont ceux qui demandent de reporter encore le vote du nouveau règlement !

L'échevin répond que le règlement a été renouvelé pour un an en 2021, et que l'important est de continuer à disposer d'un règlement pour les

associations. Il promet que celui-ci, réactualisé, passera au Conseil de mars ou avril.

Unanimité.

Rue Brumagne réservée au jeu

L'échevin de la Mobilité Hadelin de Beer de Laer demande aux conseillers d'approuver qu'une 3e rue de notre ville – la rue Escadron Brumagne, à Limelette – puisse être fermée les dimanches de mi-mars à mi-octobre, pour être réservée au jeu.

« Ce dispositif mériterait d'être mieux connu, comme d'autres destinés à améliorer l'agrément des rues. » Le conseiller Stéphane Vanden Eede suggère un article dans le bulletin communal.

Comme lors des demandes précédentes, les conseillers du groupe OLLN2.0-MR considèrent que c'est un très mauvais signal donné aux enfants. *« La rue est un espace public partagé potentiellement dangereux, en aucun cas un terrain de jeu pour les enfants »*, déclare le conseiller Jacques Otlet, qui ne comprend pas la motivation de cette demande, dans cette rue où la plupart des maisons - si pas toutes - comptent de beaux jardins. Il se demande aussi si un tel transfert de l'autorité publique à un particulier (celui qui signera la convention) est prévu par la loi, et ce qui se passera en cas de maladie de celui-ci : les barrières ne seront pas placées aux extrémités de la rue et les enfants y joueront quand même ? Cette personne doit s'engager à prendre toutes les assurances nécessaires, mais la convention ne prévoit pas qu'elle en apporte la preuve.

L'échevin n'est pas sûr qu'il n'y ait que les enfants qui veuillent réinvestir la rue. Les adultes peuvent aussi vouloir occuper un espace qui n'est pas celui d'un voisin. C'est une tendance, pas uniquement dans les villes. Il estime que c'est aux parents de prendre la responsabilité de ce qu'ils autorisent aux enfants. Quant aux assurances, il en va de la responsabilité du signataire.

« Quel courtier va accepter de couvrir ce qui se passe sur l'espace public ? C'est une condition impossible à remplir. On a sans doute fait un copier-coller d'un autre règlement, qui ne convient pas ici », juge le conseiller Stéphane Vanden Eede.

La bourgmestre suggère de passer au vote, puisqu'il est prévu que la convention soit d'application dès la mi-mars. Si nécessaire, le point

repassera au Conseil. D'ici-là, le Collège éclaircira la question des assurances.

OLLN2.0-MR vote contre (7)/s'abstient (2), les autres votent pour.

Voitures partagées

Le groupe OLLN2.0-MR s'étonne du subside compensatoire de 10.950€ octroyé à l'ASBL Taxistop/Cambio pour l'occupation du domaine public par ses voitures partagées. L'objet de Cambio est tout à fait louable, mais ce subside - s'il était nécessaire au moment du lancement de l'initiative - est-il encore justifié, dès lors que l'ASBL dégage des bénéficiaires confortables ? Mettre un espace public à disposition est déjà un avantage.

L'échevin de la Mobilité Hadelin de Beer de Laer répond que les bénéficiaires sont réinvestis dans l'achat de nouvelles voitures. Le subside permet de maintenir des coûts bas pour ceux qui souhaitent adhérer au système.

Le conseiller Cédric Jacquet doute que la Ville ait les moyens de subsidier une société privée qui fait des bénéficiaires, le budget communal n'étant pas dans une forme olympique.

« *Ce n'est pas cher payer, quand on sait qu'une voiture Cambio, c'est 15 voitures individuelles en moins sur le territoire* », signale le conseiller Stéphane Vanden Eede, en se souvenant qu'une autre ASBL (NDLR : l'autostop sécurisé VAP, qui disposait de plusieurs arrêts dans notre ville) a disparu, quand les communes ont arrêté de la soutenir.

OLLN2.0-MR vote contre (2)/s'abstient (7), les autres votent pour.

Gestion Centre Ville

L'échevine en charge des Affaires économiques Nadine Fraselle demande d'approuver l'octroi de plusieurs subventions, notamment à l'ASBL Gestion Centre Ville, pour son fonctionnement, l'organisation de Louvain-la-Plage, la gestion du marché de Louvain-la-Neuve...

Les conseillers Kayoux s'abstiennent, regrettant toujours que ce biréacteur ne fonctionne qu'avec un réacteur. « *On continue d'insister pour qu'une dynamique équivalente profite aux commerces d'Ottignies, Limelette et Céroux-Mousty* », déclare Stéphane Vanden Eede, qui souhaiterait voir Kayoux disposer d'un mandat d'observateur au sein du CA de l'ASBL. Le conseiller

demande d'excuser Kayoux pour les propos tenus au Conseil de novembre 2019, qui jetaient le doute sur le fonctionnement de l'association. Depuis, Kayoux a obtenu les éclaircissements souhaités et se réjouit du fait que la GCV, très ouverte, est toujours disposée à venir en aide aux associations qui la sollicitent.

Maltraitance animale

La Ville octroie une subvention de 3000€ à l'ASBL Sans Collier.

Le groupe OLLN2.0 souhaite connaître le nombre de chiens errants trouvés sur notre territoire, demande si la situation s'améliore, si les autres communes participent et pour quels montants.

Le conseiller Yves Leroy présidant cette association, il communique quelques statistiques : un animal recueilli coûte en moyenne 350€ à l'ASBL ; en 2021, notre police a déposé 11 animaux et nos habitants, 17. Ceci, sans compter les abandons. On totalise une centaine d'interventions/an.

Yves Leroy se renseignera sur la participation des autres communes. En attendant, il propose de guider une visite, pour les conseillers qui souhaitent découvrir le refuge.

Unanimité.

Collectif des Femmes

Une autre subvention interpelle le groupe OLLN2.0. Il s'agit d'un montant de 850€ octroyé au Collectif des Femmes, pour la gestion du nettoyage de ses locaux.

« Bien sûr on soutient les actions du Collectif, mais on les subventionne annuellement d'une autre façon. Alors que son budget dépasse le million d'euros, l'ASBL a-t-elle besoin de ce subside supplémentaire ? », interroge le conseiller Cédric Jacquet. Son collègue Nicolas Van der Maren demande la liste des associations qui bénéficient d'un tel subside. *« C'est la seule, je crois. Les maisons de jeunes doivent aussi nettoyer leurs locaux. Et elles n'ont pas le quart de la moitié des subventions du Collectif des Femmes. Peuvent-elles vous solliciter également ? »*

L'échevine en charge des Affaires sociales Nadine Fraselle évoque une demande historique. *« Pour d'autres, on intervient dans le loyer ou les frais*

de fonctionnement. Je ne sais pas si c'est opportun de réfléchir de cette manière, en voulant tout comparer. Il ne faut pas lisser, avoir une vue théorique et stéréotypée des subventions aux associations. Au Collège, on évalue en fonction des besoins. »

Nicolas Van der Maren répond qu'il est toujours opportun de réfléchir et qu'il faut des critères objectifs d'attribution des subventions. *« Si vous voulez diminuer la fiscalité, vous devez diminuer les dépenses. Soyez cohérents avec vos déclarations »*, reprend Cédric Jacquet.

Kayoux remarque que semblables échanges ont déjà eu lieu il y a trois mois, d'où la nécessité d'avoir un vrai débat sur les subventions communales.

Le groupe OLLN2.0 vote contre (1) ou s'abstient (8), les autres votent pour.

Promotion des métiers techniques et technologiques

L'échevine en charge des Affaires économiques Nadine Fraselle propose une subvention de 4050€ au Cercle du Lac, pour son projet de valorisation des métiers techniques et technologiques auprès des jeunes demandeurs d'emploi. Elle signale que le taux de chômage des 20-24 ans est de plus de 20% dans notre ville. Le projet prévoit de mener une enquête auprès des entreprises, pour mesurer leurs besoins. Puis de provoquer des rencontres entre celles-ci et les demandeurs d'emploi, à l'hôtel de ville, dans les maisons de nos quartiers... Cela se fera en partenariat avec notre Plan de Cohésion Sociale, la Maison de l'Emploi et le CPAS.

Une excellente initiative pour le conseiller Jacques Otlet, qui conteste néanmoins la méthode. Mener pareille enquête et en promouvoir les résultats, c'est la responsabilité de l'association représentative des employeurs : pourquoi la Ville doit-elle subventionner ça ? Il considère qu'il manque un volet au projet : un partenariat avec les organismes formateurs (Forem, IFAPME...).

« Ce n'est pas à nous de définir les missions de l'association professionnelle. Nous voulons mettre notre touche personnelle, sociale, dans ce projet. La formation, c'est l'étape ultérieure », annonce l'échevine.

« Quand, et avec quel montant ? », demande le conseiller Nicolas Van der Maren.

L'échevine précise que la convention avec le Cercle du Lac doit durer un an. L'aspect formation viendra après. « *On établit les fondations d'une promotion des métiers techniques, il ne faut pas brûler les étapes.* »

La conseillère Nancy Schroeders signale que ce travail ne peut pas se faire sans les « Bassins emploi » du Forem.

Le groupe OLLN2.0 s'abstient, les autres votent pour.

Maison du Développement Durable

L'échevin en charge de l'Environnement Philippe Delvaux demande d'approuver l'octroi d'une subvention de 15.000€ à la Maison du Développement Durable. Une nouvelle équipe, dynamique, vient d'être installée (NDLR : elle compte, entre autres, l'ancienne éco-conseillère de la Ville Dorothee Hébrant).

Le conseiller Nicolas Van der Maren estime que le Conseil communal devrait pouvoir évaluer les actions de la MDD, en vue d'établir un nouveau contrat de gestion. L'échevin répond que chaque groupe politique a un représentant au sein du CA. « *Le contrat de gestion impose un débat en séance du Conseil communal* », reprend Nicolas Van der Maren. L'échevin s'engage à l'organiser dans les prochains mois.

En fin de séance

Plusieurs points ont été ajoutés :

- le vote d'une ordonnance de police pour assurer propreté, sécurité et tranquillité publiques, et réguler la consommation/détention d'alcool, dans le Parc de la Source et ses environs (**[lire notre article à ce sujet](#)**, lien à cliquer). 2 abstentions (Kayoux), les autres votent pour ;
- la proposition d'une motion sur le plan de réduction de la fiscalité, qui reprendrait les promesses faites par les élus de la majorité dans la presse locale (à la demande du groupe OLLN2.0) : 18 contre, 2 abstentions, 9 pour (**[lire notre article à ce sujet, en cliquant ici](#)**) ;
- l'évaluation de la taxe de séjour et de son règlement (à la demande du groupe OLLN2.0), nous y reviendrons.

Le Conseil se termine peu avant minuit.

(MCD - 25/02/22)

